

11 décembre 2023 - N°712

Pharma**News**

Lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

FMIIP PHARMADAY: LA SOUVERAINTE SANITAIRE EN QUESTION

Déclaration finale
de la première édition
de l'International eHealth Forum
Morocco

Recommandations des journées
pharmaceutiques d'Agadir

● Couverture ● Revue de presse ● Nouveaux produits ● Dates à retenir

www.pharmacie.ma

FMIP Pharmaday 2023 : La souveraineté sanitaire en question

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Le 6 décembre 2023, l'École SupTech Santé de Mohammed VI a accueilli la cinquième édition du FMIP Pharmaday, organisée sous l'égide du ministère de la Santé et de la protection sociale, ainsi que du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le thème central de cette édition a été « Investissements et innovation dans l'industrie pharmaceutique : Quelles opportunités pour la souveraineté sanitaire nationale et continentale ? »

Dans son discours inaugural, le Dr Mohamed El Bouhmadi, président de la Fédération marocaine de l'industrie et de l'innovation pharmaceutiques (FMIP), a souligné l'importance cruciale de la souveraineté sanitaire à une époque marquée par des conflits géostratégiques et une multiplication des risques de crises sanitaires. La pandémie de la Covid-19 a mis en évidence le rôle important d'une industrie pharmaceutique robuste dans la préservation de la santé et de la sécurité des citoyens.

En garantissant un approvisionnement adéquat du marché, l'industrie pharmaceutique marocaine a

contribué à atténuer les effets néfastes de la pandémie.

Le Dr El Bouhmadi a souligné l'impératif pour les acteurs industriels d'investir davantage dans l'outil industriel pharmaceutique, les nouvelles technologies et la digitalisation, tout en encourageant l'innovation.

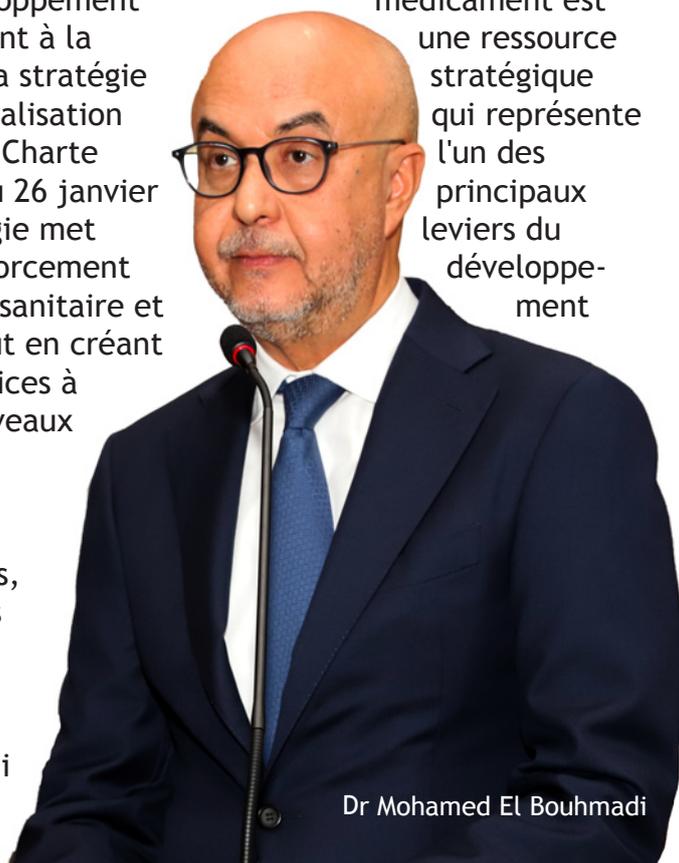
Ces investissements ne se limitent pas à assurer la santé publique, mais ils sont également des moteurs de développement économique. Ils favorisent la création d'emplois, stimulent la Recherche & Développement (R&D), et participent à la concrétisation de la stratégie nationale d'industrialisation adoptée grâce à la Charte d'investissement du 26 janvier 2023. Cette stratégie met l'accent sur le renforcement de la souveraineté sanitaire et de l'innovation, tout en créant les conditions propices à l'attraction de nouveaux investissements.

Le président de la FMIP a, par ailleurs, mis l'accent sur les défis à relever, notamment au niveau de la réglementation, qui doit s'adapter à la

dynamique du secteur pharmaceutique. D'autres contraintes économiques, telles que l'augmentation des coûts liés à la main-d'œuvre, aux matières premières, à l'énergie, à l'inflation et à la fiscalité, doivent également être prises en considération pour préserver la compétitivité du tissu industriel pharmaceutique marocain.

Par son discours lu par le Dr Mrabti, directeur du Médicament et de la Pharmacie, le ministre de la Santé a rappelé que le

médicament est une ressource stratégique qui représente l'un des principaux leviers du développement



Dr Mohamed El Bouhmadi

industriel et un puissant moyen de régulation de l'assurance maladie et des dépenses globales de la santé. La Haute Autorité de la santé, l'Agence nationale du médicament et l'Agence nationale du sang et de ses dérivés, ainsi que les Groupements territoriaux de santé, seront des éléments essentiels qui vont, sans nul doute, contribuer à la réussite de la généralisation de la couverture médicale au Maroc.

Le ministre de l'Industrie a insisté dans le discours qu'il a transmis aux participants du FMIIP Pharmaday sur l'importance qu'accorde son département à la R&D et à l'innovation. Quant à M. André Azoulay, dont le discours a été prononcé par le Pr Hicham Medromi, délégué du président de la Fondation de recherche, de développement et d'innovation en sciences et ingénierie (Frdisi), il a à son tour insisté sur l'importance de la souveraineté sanitaire tout en rappelant que le volet social devrait prévaloir sur le volet économique.

La séance inaugurale a laissé place à deux tables rondes. La première avait pour thème «Stratégie nationale d'industrialisation : Opportunité pour l'industrie pharmaceutique». Quant à la seconde, elle avait pour thème : «Quelles sont les clés de réussite des réformes du secteur pharmaceutique ?»

Les experts qui ont animé la première séance ont mis en avant le rôle du Conseil de la

concurrence que Ahmed Rahhou, président de cette même institution, a comparé à un «arbitre» dont la tâche est de veiller à ce que les règles soient respectées. L'apport de ce Conseil permet d'éviter les pénuries, garantir la qualité, favoriser l'innovation tout en permettant de baisser les prix.

Comme l'a rappelé M. Ahmed Rahhou, le Conseil de la concurrence doit veiller à ce que certains privilèges ne constituent pas un biais concurrentiel. Il a également exhorté les acteurs de l'industrie pharmaceutique à saisir le Conseil chaque fois qu'ils estiment qu'une disposition légale ou autre compromettent la libre concurrence.

La présentation du président du Conseil de la concurrence a été suivie par celle de M. Youssef Tber, directeur investissement et export à l'AMDIE (Agence marocaine de développement des investissements et des exportations).

Ce dernier a loué les avantages que présente la nouvelle Charte de l'investissement. Celle-ci permet de «fluidifier l'investissement» et d'améliorer «le climat des affaires» au Maroc. Cet expert a également rappelé les différents mécanismes mis en place afin d'accompagner les investisseurs.

La D^{re} Lamia Tazi, vice-présidente générale de la FMIIP, a, à son tour, rappelé la résilience dont a fait preuve

l'industrie pharmaceutique lors de la pandémie Covid-19. Elle a également présenté certaines doléances des industriels, à commencer par la préférence nationale concernant les appels d'offres relatifs aux marchés publics. D'après la D^{re} Lamia Tazi, sans la mise en place d'une procédure accélérée d'octroi d'AMM (Autorisation de mise sur le marché) des médicaments génériques et le maintien de certaines dispositions favorisant les produits importés au détriment de ceux fabriqués localement, le Royaume hypothèque ses chances d'atteindre la souveraineté en médicaments.

M. Younes Hilali, directeur général des laboratoires Marbio, a souligné que le tout premier vaccin à sortir de l'unité de production de Ben Slimane sera celui contre le pneumocoque. Ce nouveau site répondra aux besoins en vaccins du Royaume et pourrait, en cas de réussite des pourparlers avec l'Unicef, Alliance GAVI et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en fournir à d'autres pays du continent africain, dont les besoins sont considérables.

Le dernier intervenant du premier panel est le Pr Hicham Medromi qui a insisté sur le rôle déterminant que peut jouer la Recherche & Développement pour atteindre la souveraineté nationale en matière de médicaments. Selon le délégué du président de la Frdisi, les contraintes de la R&D ne sont pas principalement d'ordre

économique. Il a conclu son intervention en regrettant l'absence d'organismes dédiés au transfert technologique, éléments cruciaux pour faciliter la collaboration entre chercheurs et industriels.

Au cours de la seconde table ronde, le Dr Aziz Mrabti, directeur du médicament et de la pharmacie, a dressé un tableau des grands chantiers du secteur de la santé entrepris par le Maroc. Ces chantiers visent principalement à améliorer la gouvernance et à revaloriser le capital humain en tirant profit des partenariats public-privés. Le directeur du Médicament et de la pharmacie a également souligné l'importance que le ministère de la Santé accorde à la souveraineté sanitaire. Celle-ci ne peut se concrétiser sans une politique pharmaceutique nationale (PPN) privilégiant la production locale de médicaments. Le Dr Mrabti a également informé l'assistance du projet de PPN 2024-2028 actuellement en cours de finalisation.



Dr Layla Sentissi

Quant à la D^{re} Maryam Bigdelli, représentante de l'OMS au Maroc, elle a insisté sur l'importance d'adapter en permanence la réglementation, compte tenu de la complexité de l'économie du médicament. Elle a également souligné l'importance de la transparence et le rôle crucial de la PPN, qui doit permettre l'accès aux médicaments, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

D^{re} Hanan Sboul, secrétaire générale de la JAPM (Jordanian Association of Pharmaceutical Manufacturers), a centré sa présentation sur l'approche adoptée par son pays pour garantir le développement de son industrie pharmaceutique malgré la taille restreinte de son marché local. Selon cette experte, la Jordanie est devenue un leader en industrie pharmaceutique grâce à une approche collaborative et à un cadre



légal dynamique.

La dernière présentation a été assurée par Dr Othoman Mellouk, qui s'est penché sur les obstacles à l'accès aux soins pouvant découler d'une «surprotection» souvent injustifiée des brevets, retardant ou compliquant l'accès à certains traitements vitaux.

Pour conclure, l'édition 2023 de la FMIP Pharmaday a tenu toutes ses promesses. Les recommandations qui en ont découlé contribueront à dynamiser le secteur, une condition essentielle pour parvenir à la souveraineté pharmaceutique et assurer un approvisionnement en médicaments, en phase avec l'augmentation attendue de la consommation liée à la généralisation de la couverture médicale.



Assistance

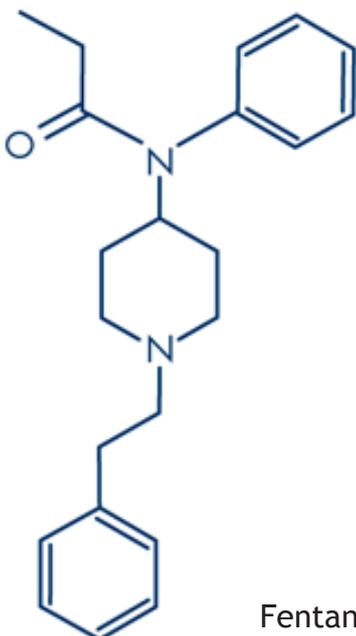
1- Un candidat médicament pourrait permettre de lutter contre les overdoses de fentanyl

Un médicament expérimental appelé CSX-1004, développé par la société Cessation Therapeutics, pourrait offrir une solution aux overdoses de fentanyl, un opioïde responsable de la crise des opioïdes qui sévit aux États-Unis.

Testé sur des singes, le médicament, un anticorps, se lie rapidement au fentanyl, empêchant son accès au cerveau.

Les études précliniques ont montré qu'une dose quinze fois supérieure de fentanyl était nécessaire pour provoquer une dépression respiratoire, une baisse caractéristique de l'overdose chez les animaux traités.

Le CSX-1004 a également atténué les effets antidouleur du fentanyl, suggérant un potentiel traitement de la dépendance.



Fentanyl

Cependant, l'anticorps est spécifique au fentanyl et ne peut pas agir sur d'autres opioïdes comme l'héroïne ou l'oxycodone.

Source : Courrier international

2- Un cas humain de grippe porcine au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, l'Agence britannique de sécurité sanitaire (UKHSA) a signalé le premier cas humain de grippe porcine A(H1N2)v, une souche similaire à celle circulant chez les porcs.

Les infections humaines par ce virus sont sporadiques, survenant après une exposition directe ou indirecte à des porcs ou à des environnements contaminés.

Depuis 2005, seulement 50 cas de grippe A(H1N2)v chez l'homme ont été signalés dans le monde. Le cas détecté au Royaume-Uni appartient à un clade distinct. Les chercheurs évaluent actuellement ses caractéristiques et le risque pour la santé humaine.

La personne infectée s'est rétablie, mais la source de l'infection reste inconnue. Des enquêtes sont en cours pour déterminer la façon dont elle a contracté le virus.

Des élevages de porcs à proximité sont examinés, bien que la personne n'ait signalé aucune exposition directe à des porcs. Les autorités soulignent que la grippe A(H1N2)v est généralement légère à modérée, avec des symptômes qui durent de 3 à 5

jours. Les complications graves sont rares.

En 2009, la grippe porcine A H1N1(pdm09) avait provoqué une pandémie, mais elle circule maintenant de manière saisonnière chez l'homme, distincte des souches porcines actuelles.

Source : Univadis

3- Un premier dispositif médical de télésurveillance pris en charge

La télésurveillance médicale pourrait connaître un nouvel essor depuis l'officialisation par l'Assurance maladie du dispositif numérique Cureety Techcare.

Ce dispositif est destiné à la télésurveillance des patients adultes atteints de cancers spécifiques. Il permet le recueil de symptômes via une application mobile.

Les opérateurs de télésurveillance, composés de médecins spécialisés en oncologie, d'infirmiers et de pharmaciens, suivent les alertes et adaptent les traitements en conséquence.

Les patients reçoivent des messages selon le niveau d'alerte, et la tarification pour cette télésurveillance varie en fonction de la file active de patients, avec un forfait mensuel par patient.

La télésurveillance médicale vise à améliorer la prise en charge des patients atteints de cancers tout en utilisant des dispositifs numériques pour une surveillance à distance.

Source : Univadis

Déclaration finale de la première édition du International eHealth Forum - Morocco

Les participants à la Première Édition de “**International eHealth Forum**”, tenu à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat, Maroc, le 29 et 30 novembre 2023, sous le thème “Intégrer la santé et la technologie pour des soins de santé plus intelligents au Maroc”, déclarent solennellement ce qui suit:

1. L'évolution récente du système national de santé marocain, jalonnée et soutenue par des avancées concrètes et significatives enregistrées sous les orientations de SM le Roi Mohammed 6 que Dieu l'assiste, traduit une volonté d'accélération du processus de la digitalisation et de l'échange de données de santé.
2. Le nouveau modèle de développement, adopté au Maroc selon une démarche participative, constitue un référentiel essentiel pour positionner le Maroc en tant que hub de la santé numérique au niveau africain et sur la façade atlantique comme rappelé par SM le Roi Mohammed 6 que Dieu l'assiste dans son discours prononcé à l'occasion du 48^{ème} anniversaire de la marche verte.
3. Les progrès enregistrés ont été axés sur l'adoption de technologies de pointe et l'optimisation de l'offre de soins, témoignant de l'engagement du Maroc à opérer une refonte profonde de son système de santé, notamment, à travers quatre piliers, à savoir : la gouvernance performante, la valorisation du capital humain, la réorganisation et la mise à niveau de la couverture sanitaire au niveau territorial et la numérisation du système de santé national.
4. Au cours des dernières années et particulièrement en post-Covid-19, le Maroc a pris conscience du rôle crucial de la transformation numérique en tant que levier de développement économique, social et humain ainsi que des perspectives qu'elle offre pour consolider et renforcer son système national d'information sanitaire et la prise en charge coordonnée des patients tout en atténuant les disparités de santé au niveau des régions rurales sous médicalisées.
5. Dans ce contexte, les mesures annoncées par le ministre de la Santé et de la Protection Sociale, Professeur Khalid Ait Taleb, lors de son discours d'ouverture du présent Forum, soulignent cette volonté de mettre en œuvre une stratégie globale de la digitalisation, basée sur l'échange, le partage, la sécurisation des données de santé ainsi que la mise en place d'un identifiant unique national du patient.
6. De même, l'annonce du ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Professeur Abdellatif Miraoui, en faveur de la transformation digitale dans le secteur de la santé, représente un pas significatif vers un avenir où la formation universitaire et l'adoption technologique évoluent de manière harmonieuse.
7. L'alignement des initiatives avec les objectifs nationaux de modernisation du système de santé doit être recherché, accompagné du développement de projets de recherche et d'innovation, ainsi que de la mobilisation de fonds dans le cadre du programme gouvernemental, impliquant des universités nationales et internationales.

8. Aussi, dans le but de favoriser les conditions d'ancrage de la stratégie de digitalisation de la santé, il s'avère nécessaire d'accompagner le processus de son implémentation à travers une capacitation des professionnels de santé et les acteurs des différentes composantes du système national de santé impliqués.
9. Cet accompagnement devra être également centré sur le soutien technique et logistique des praticiens engagés dans une démarche de co-construction de projets et de mise en place de solutions digitales innovantes au sein de leurs milieux professionnels et universitaires.
10. Pour ce faire, il incombe aux différentes parties prenantes concernées (institutionnelles, universitaires, fondations, acteurs économiques, entrepreneurs, financeurs, associations et sociétés savantes) d'encourager et de promouvoir l'éclosion des partenariats féconds et des synergies entre les différentes composantes du secteur de la santé et des nouvelles technologies, notamment, en mettant en place un environnement favorable à l'émergence d'une **Digital Health Nation**. Cela suppose un cadre réglementaire et institutionnel adapté, un accompagnement des acteurs et des investissements publics et privés conséquents.
11. L'opportunité de s'ouvrir sur des compétences internationales notamment celles de nos compatriotes marocains du monde est également à saisir et à promouvoir.
12. Dans le cadre du développement de la santé digitale, l'initiative du Dossier Médical Partagé (DMP) revêt une importance essentielle. Elle représente une étape significative et importante tendant vers une santé digitale et intégrée, permettant un accès centralisé et sécurisé aux données médicales des patients. Son adoption au niveau national contribuera nécessairement à la digitalisation du système national de santé et à l'amélioration globale de la prise en charge de la population marocaine.
13. Dans cette perspective, le Centre d'Innovation en e-Santé (CIeS), fruit d'un partenariat Public Privé, est qualifié pour assumer un rôle catalyseur et intégrateur des initiatives innovantes visant à faciliter l'émergence de projets numériques porteurs de solutions, en étroite collaboration avec l'ensemble des intervenants de l'écosystème e-santé.
14. Le CIeS a le mérite d'être soutenu par les pouvoirs publics et le monde universitaire et entrepreneurial en vue de lui permettre d'assumer pleinement ses missions.
15. L'enthousiasme et la volonté d'une collaboration constructive, exprimée par les participantes et participants aux travaux du "International eHealth Forum" (IeHF), amène le CIeS à jouer le rôle d'incubateur de convergence de compétences et de développement de la connaissance numérique.
16. Dans ce sens, le IeHF organisé par le CIeS, devrait constituer le RDV annuel de rassemblement des acteurs nationaux autour du projet ambitieux et fédérateur de la digitalisation de la santé au Maroc et une fenêtre sur les dernières innovations internationales pouvant enrichir cette dynamique nationale.

International e-Health Forum en photos





AFRIC-PHAR

COSAPAT 50 MG, Comprimé pelliculé

Composition : Lacosamide
Classe thérapeutique : Antiépileptiques, autres antiépileptiques
 Boite de 14 - PPV: 49.10 dhs
 Boite de 28 - PPV: 92.00 dhs
 Boite de 56 - PPV: 164.40 dhs

COSAPAT 150 MG, Comprimé pelliculé

Boite de 14 - PPV: 111.90 dhs
 Boite de 28 - PPV: 218.00 dhs
 Boite de 56 - PPV: 351.00 dhs

COSAPAT 200 MG, Comprimé pelliculé

Boite de 14 - PPV: 137.50 dhs
 Boite de 28 - PPV: 267.00 dhs
 Boite de 56 - PPV: 449.00 dhs

CIPLA

ASTHALIN 100 µg / dose, Suspension pour inhalation en flacon pressurisé

Présentation : Flacon de 200 doses
Composition : Salbutamol
Classe thérapeutique : Antiasthmatique, bêta-2-sympathomimétique
 PPV : 37 dhs

MAXIRICH, Capsule molle

Présentation : Boite de 30
Composition : 11 vitamines et 9 minéraux
Classe thérapeutique : Multivitaminique et minéraux
 PPC : 95 dhs

COOPER PHARMA

VALMEP 5 MG / 160 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 30
Composition : Amlodipine | Valsartan
Classe thérapeutique : Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II avec inhibiteur calcique
 PPC : 164.60 dhs

VALMEP 5 MG / 80 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 30
Composition : Amlodipine | Valsartan
Classe thérapeutique : Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II avec inhibiteur calcique
 PPC : 135.00 dhs

VALMEP 10 MG / 160 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 30
Composition : Amlodipine | Valsartan
Classe thérapeutique : Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II avec inhibiteur calcique
 PPC : 164.60 dhs

LAPROPHAN

YRIAS 5 MG, Comprimé pelliculé

Composition : Desloratadine
Classe thérapeutique : Antihistaminiques H1

Présentation : Boite de 7
 PPV : 21.60 dhs

Présentation : Boite de 15
 PPV : 40.70 dhs

Présentation : Boite de 30
 PPV : 78.60 dhs

YRIAS 0.50 MG / ML, Solution buvable

Composition : Desloratadine
Classe thérapeutique : Antihistaminiques H1

Présentation : Flacon de 60 ML
 PPV : 25 dhs

Présentation : Flacon de 150 ML
 PPV : 54 dhs

SANOFI AVENTIS MAROC

ESSENTIALE FORTE, Gélule

Présentation : Boite de 50
Composition : Phospholipides essentiels de soja
Indications : Contribue à la protection du foie
 PPC : 149 dhs

SUVREZA 10 MG / 10 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 30
Composition : Rosuvastatine | Ezetimibe
Classe thérapeutique : Inhibiteurs de l'HMG-CoA réductase en association avec d'autres modificateurs des lipides,
 PPV : 322.00 dhs

DATES À RETENIR



FORMATION SUR LA CHAÎNE DU FROID POUR
LES PRODUITS DE SANTÉ

21 DÉCEMBRE 2023

Hôtel Grand Mogador

CASABLANCA

En savoir plus



QUINZIÈME JOURNÉE PHARMACEUTIQUE
DE FÈS

5 et 6 JANVIER 2024

Fès

En savoir plus



EXPOPHARMA 2024

12-13 JANVIER 2024

Hôtel Sofitel Jardin des roses

Rabat

En savoir plus



JOURNÉE PHARMACEUTIQUE INTERNATIO-
NALE DE CASABLANCA

20 JANVIER 2024

Hôtel Hyatt Régency

Casablanca

En savoir plus



SALON MEDEXPO 2024

26-27 JANVIER 2024

Hôtel Royal Tulip City Tanger

Tanger

En savoir plus

توصيات الأيام الصيدلانية لأكادير 2023



أخواتي إخواني الصيادلة ،

من خلال هذه الأيام الصيدلانية خرجت اللجنة المنظمة، بمساعدة السادة المحاضرين الذين أسعدونا بحضورهم وآرائهم الوجيهة ، بالتوصيات التالية:

1. دعوة الوزارة الوصية لمراجعة وتحسين الظهير 1974 الذي يخص المواد المخدرة والمهلوسة و تكيفه مع تطور الحالة المرضية والذي أصبح يعرف ارتفاعا في التداوي بأدوية الأمراض النفسية والعصبية.
2. اعتماد الوصفة الطبية المؤمنة في وصف الأدوية المهلوسة و ذات التأثير العقلي و العصبي.
3. اعتماد الملف الصيدلاني للمرضى لتقنين صرف الأدوية .
4. إعطاء الصيدلي الحق في تجديد الوصفة الطبية إذا تعذر على المريض رؤية الطبيب المعالج (حالة الاكتئاب-الانفصام).
5. في حالة انتهاك الصيدلي لأحد القوانين المنظمة نطالب بإحالته على المجلس التنظيمي للصيادلة بدلا من إحالته على محكمة الجنايات وعدم اعتقاله.
6. توسيع مهام صيدلي الصيدليات لتشمل :
 - المساهمة في إجراء لقاحات الإنفلونزا الموسمية و لقاحات المكورات السحائية.
 - إجراء الكشوفات السريعة من أجل توجيه المريض .
 - المساهمة في تتبع مرضى بعض الأمراض المزمنة و العمل على الوصول إلى الأهداف العلاجية.
 - إقرار تعويضات مادية على الخدمات المقدمة في الصيدلية.
7. اعتماد حق الصيدلي في استبدال الدواء في مواجهة ظاهرة انقطاع الأدوية.
8. تطوير نظام معلوماتي لتتبع توريد الأدوية في السوق الوطنية يسمح بالحد أو التخفيف من ظاهرة انقطاع الأدوية.
9. إقرار التكوين المستمر للصيادلة و الفريق العمل الصيدلاني.

نقابة صيادلة ولاية أكادير

Recommandations

des Journées pharmaceutiques d'Agadir

(1 & 2 décembre 2023)



- Il est recommandé d'inviter le ministère de tutelle à entreprendre une révision approfondie du décret de 1974 relatif aux substances psychotropes, afin de l'adapter à l'augmentation significative de l'utilisation des médicaments psychiatriques et neurologiques au Maroc.
- Nous préconisons l'adoption de l'ordonnance médicale sécurisée pour la prescription de substances psychotropes et de leurs équivalents. De plus, l'instauration d'un dossier pharmaceutique partagé serait essentielle pour garantir la sécurité dans la délivrance des médicaments.
- Il est également suggéré d'accorder au pharmacien le droit encadré de renouveler une ordonnance arrivée à expiration, en l'absence de la possibilité pour le patient de prendre rendez-vous avec son médecin.
- En cas de violation des dispositions relatives à la dispensation des médicaments, il est proposé que le pharmacien ne soit pas arrêté, mais plutôt soumis à un Conseil de discipline, évitant ainsi une traduction directe en justice.
- Il est préconisé d'élargir les responsabilités du pharmacien des pharmacies, englobant notamment la contribution à la réalisation des vaccins contre la grippe saisonnière et les vaccins contre les méningocoques, la réalisation de tests rapides pour orienter le patient, la participation au suivi des patients atteints de certaines maladies chroniques, et la prévision d'une rémunération pour les services assurés en pharmacie.
- L'adoption du droit de substitution est recommandée pour faire face aux pénuries de médicaments. Parallèlement, la mise en place d'un système d'information est nécessaire pour suivre la disponibilité des médicaments sur le marché national et anticiper les ruptures de stock dès que les médicaments présentent des signes de tension d'approvisionnement.

Syndicat des pharmaciens de la wilaya D'Agadir